

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2018

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT
POUR
L'EVENEMENT
PRO2LOCAL,
FORUM
PROFESSIONNEL
AUTOUR DE
L'ALIMENTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2018

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

N° CS2018-39

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 3

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE –

Mme Muriel BENIER – M. Etienne DEBANC – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Patrice DONAND – Mme Judith
HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre
MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD –
M. Louis FAVRE

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ÉVÈNEMENT PRO2LOCAL, FORUM PROFESSIONNEL AUTOUR DE L'ALIMENTAIRE

Pro2Local est un évènement destiné à dynamiser la filière alimentaire sur les territoires du Genevois français, d'Usses et Bornes et d'Arve Giffre, organisé conjointement par la Maison de l'Economie Développement (MED) et l'Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande (ENILV).

Forum professionnel organisé en deux temps pour accompagner la filière alimentaire au plan local, Pro2local se positionne comme :

- le rendez-vous Business devant faciliter les échanges y compris commerciaux entre producteurs, transformateurs et distributeurs locaux,
- le rendez-vous Métiers devant contribuer à valoriser l'image de la filière en crise de vocation auprès des élèves, des étudiants, demandeurs d'emploi et porteurs de projet.

Pro2local se tiendra le 14 mars 2019 à RochExpo.

Cet évènement permettra de réunir :

- les professionnels de la filière alimentaire d'aujourd'hui et de demain,
- les acteurs de l'emploi, de la formation et du développement d'entreprise.

Le budget estimatif de l'évènement s'élève à 144 900 € (cf. budget dans la convention annexée) et le Pôle métropolitain du Genevois français a été sollicité pour soutenir cette manifestation.

Considérant que le projet répond à l'objectif de sa feuille de route politique de créer une dynamique territoriale autour de la valorisation des produits locaux et des métiers, en lien avec l'axe « alimentaire » de la stratégie de développement économique du Genevois français et de développement de l'offre de formation « Grand Forma », se former dans le Genevois français », il est proposé de participer à hauteur de 15 000 € à l'organisation et à la réalisation de l'évènement « Pro2local »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain, la Maison de l'Economie Développement, l'Ecole Nationale des Industries du Lait et de la Viande, le Groupe d'Action Locale Usses et Bornes et le Groupe d'Action Locale Arve Giffre, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une participation forfaitaire de 15 000 € TTC à la Maison de l'Economie Développement, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **20 DEC. 2018**

Publié ou notifié le

20 DEC. 2018

Le Président,
Jean DENAIS

